# DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE MONTRÉAL

## CAS CONFIRMÉ DE MÉNINGOCOCCÉMIE AYANT CAUSÉ UN DÉCÈS CHEZ UNE FEMME DE 18 ANS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

#### 24 mars 2019

Le dimanche 24 mars, la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Ile de Montréal (DRSP de Montréal) a été avisée d'un cas de méningococcémie confirmée chez une femme de 18 ans décédée le 23 mars. Une enquête épidémiologique a été amorcée rapidement afin d'identifier les contacts étroits et leur offrir la chimioprophylaxie. Suite à la confirmation du sérogroupe, nous procéderons à la vaccination des contacts étroits identifiés, si indiquée.

#### **RECOMMANDATIONS:**

- 1. Nous demandons aux cliniciens d'augmenter leur suspicion face à toute personne présentant des symptômes compatibles avec une infection à méningocoque.
- 2. Selon le Guide d'intervention pour les infections invasives à méningocoque du MSSS, seules les personnes ayant eu un **contact étroit** avec la personne atteinte de méningococcémie, entre le 15 et le 23 mars, ont une indication de chimioprophylaxie. Les personnes considérées comme contact étroit sont :
- Les personnes qui habitent sous le même toit
- Les personnes qui auraient eu un contact sexuel
- Les personnes qui auraient été en contact respiratoire direct dans le cadre d'un bouche-à-bouche ou d'un baiser profond.

Les personnes ayant fait une étreinte courte, ayant donné des baisers superficiels sur la bouche ou sur les joues, ayant partagé des objets (verre, bouteille) ou le même espace (par exemple la même salle de classe) ne sont PAS considérées des contacts étroits et n'ont pas d'indication de chimioprophylaxie.

À des fins de rappels, la chimioprophylaxie de première intention dans le contexte est la Rifampicine

- Enfants < 1mois : 5 mg/kg PO BID pendant 2 jours
- Enfants ≥ 1 mois : 10 mg/kg PO (max : 600 mg) BID pendant 2 jours
- Adultes: 600 mg PO BID pendant 2 jours

En cas de situation particulière (allergies, interactions médicamenteuses, etc.) les alternatives à considérer sont disponibles dans le <u>Guide d'intervention pour les infections invasives à méningocoque du MSSS.</u> (voir page 8)

### Déclarer rapidement tout cas de méningocoque:

- à la Direction régionale de santé publique CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en joignant le médecin de garde au **514 528-2400**, 24h/7 jours.
- au service de prévention et de contrôle des infections de votre établissement.

Pour plus de renseignements, consulter :

Guide d'intervention pour les infections invasives à méningocoque du MSSS.

